



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE OUEST (COPACO)

QUINZIEME SESSION

Port of Spain, Trinidad and Tobago, 26-28 mars 2014

Projet de programme de travail de la COPACO (2014-2015)

1. Introduction

1. Le document de référence sur "les activités et questions Intersession" porté à l'attention de la Commission (WECAFC/XV/2014/4)¹ montre les progrès réalisés pendant l'intersession précédente. Le document montre que plus de 80 percent du programme de travail 2012-2013 approuvé a été mis en œuvre, quoique parfois pas assez par rapport à ce qui était prévu initialement. En général, le dernier programme de travail a été réaliste et accessible. Les principales contributions à l'exécution de Programme de Travail de la Commission ont été reçues du Programme de Coopération Technique (PCT) de la FAO et du programme ordinaire de la FAO. Les activités jointes avec CFMC, NOAA, CRFM, TBF, GCFI, IGFA, IFREMER, EU et la Banque Mondiale ont aussi contribué à la mise en œuvre d'activités des groupes de travail conjoints.

2. Par rapport à la plupart des précédents périodes intersessions il apparait que les Groupes de Travail ont fait un travail remarquable pendant cette période. Des étapes très importantes et des progrès substantiels ont été franchis. Cependant, la large dépendance sur le Secretariat pour appuyer l'initiation et la mise en œuvre des activités est une faiblesse qui subsiste. Comme on l'a déjà noté plusieurs fois, le recours actuel sur le Secretariat (fourni gratuitement par la FAO) devrait être réduit au profit de l'engagement des états membres au programme de travail de la Commission et ses objectifs.

3. La FAO bien qu'officiellement demandé par les membres à la 14^{ème} session, n'a pas réussi à effectuer une orientation complète et un processus de planification stratégique de la Commission. Le financement n'était pas disponible en ce sens. En revanche la FAO a appuyé un processus d'examen de rendement, suite à la décision par le COFI (30th session) en 2012 que tous les ORPs (Organismes Régionaux de Pêches) devraient

¹ The draft (as presented to the 6th SAG meeting) is available as:
ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/wecafc/6th_sag_2013/5e.pdf

subir un processus d'évaluation de performance Les résultats de l'examen de rendement de la COPACO ont été présentés dans la COPACO/XV/2014/11².

4. La réorientation et l'atelier de planification stratégique de la COPACO, tenu en Guadeloupe, le 29-30 janvier 2014, avec le généreux support du Gouvernement français et de l'UE, a permis au Secretariat de préparer et de discuter un projet de ce programme de travail. Un avant-projet (le premier) a été présenté à la 6^{ème} session du Groupe Consultatif Scientifique (GCS) de la COPACO comme WECAFC/SAG/VI/2013/6³.

2. Contexte

5. Le contexte du Programme de Travail de la COPACO est resté inchangé de ce qui a été reporté dans les 5^{èmes} et 6^{ème} sessions du GCS et de la 14^{ème} session de la COPACO. Donc cette partie a été déplacée en Annexe A.

3. Préparation du programme de travail

6. Ce programme de travail a été préparé suivant le plan stratégique 2014-2020 de la COPACO, base sur les priorités établies par les membres dans une enquête en ligne de l'examen de rendement, avec les contributions de chacun des pays membres ainsi que le GCS et les membres du Bureau de la COPACO. Il a été développé de manière participative et en tenant compte de l'ensemble des activités passées, en cours et envisagées des partenaires et d'autres parties prenantes de la région. Le programme de travail aborderait les priorités sectorielles formulées dans la politique des pêches commune de la Communauté des Caraïbes, les CPP, la Conférence régionale de la FAO et d'autres documents importants en matière de politique et de stratégie. D'autre part, le processus de planification et de mise en œuvre a été adapté avec le nouveau cadre stratégique de la FAO.

7. Le projet de programme de travail actuellement proposé pour la période 2014-2015 est en grande partie fondé sur le programme de travail 2012-2013, adopté par la quatorzième réunion de la COPACO, tenue en février 2012. Il tient compte de l'objectif, des principes et des fonctions de la Commission ainsi que des activités entreprises actuellement par la FAO/COPACO et ses partenaires (par exemple, le CRFM, le CERMES, le projet CLME, le CFMC, l'OSPESCA, le programme ACP Fish II, etc.) dans la région, et des activités menées durant l'intersession (voir le document WECAFC/XIV/2014/4).

8. Les activités et projets du programme de travail propose pour 2014-2015 peuvent être trouvés en détail dans l'Annexe B.

9. Le Programme de Travail adopte le Plan Stratégique 2014-2020 de la COPACO, la vision, le but et ma mission aussi bien que ses principes directeurs, considération et domaines prioritaires.

10. Ce programme de travail est la seconde version suivant la nouvelle modalité de la COPACO. Le programme de travail est conforme au Règlement Intérieur amendé de la Commission préparé pour la 14^{ème} session de la COPACO.

² Pas encore disponible en janvier 2014

³ ce document est disponible au : ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/wecafc/6th_sag_2013/6e.pdf

4. Responsabilités

11. Concernant les responsabilités quant à la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2015, le programme de travail peut être trouvé dans le Règlement Intérieur de la Commission. Les fonctions et missions des présidents, le comité exécutif, le comité consultatif technique, les points focaux nationaux et le secrétariat sont tous énoncés dans le Règlement de Procédure.

5. Aspects liés à la coordination et à la gestion

5.1. *Planification, coordination et gestion*

12. La planification, la coordination et la direction du programme de travail constituent des fonctions fondamentales qui relèvent de la responsabilité du Secrétariat, qui travaille étroitement avec le GSC/CCT et les points focaux nationaux.

5.2. *Arrangements en matière de mise en œuvre à l'échelon national*

13. La mise en œuvre à l'échelon national des activités et des projets sera l'une des principales responsabilités des points focaux nationaux et de leurs organisations respectives, désignées par les gouvernements membres. Ils seront chargés de la coordination à l'échelon national du programme de travail (par exemple des activités et des projets établis dans le programme de travail) et, en tant que de besoin, des ressources humaines et matérielles aux fins de cette fonction de coordination. Un coordinateur national sera désigné pour chaque projet.

5.3. *Centres sous-régionaux, régionaux et nationaux*

14. Une structure comprenant quelques (deux ou trois) centres sous-régionaux ou régionaux, responsables de certaines espèces et de certains systèmes de production, et des centres nationaux qui adapteront les résultats du travail mené dans les centres sous-régionaux ou régionaux pour leur application à l'échelon national, est une formule ayant fait ses preuves en matière de coopération régionale. Ces centres sous-régionaux ou régionaux dirigent des recherches, des formations et la diffusion de l'information à l'échelon régional ainsi que dans les pays où ils se trouvent, tandis que les centres nationaux réalisent le travail d'adaptation et d'extension des activités en vue de promouvoir la technologie à l'échelon national. Les centres nationaux seront sélectionnés par les points focaux nationaux, tandis que les centres sous-régionaux ou régionaux seront déterminés par la Commission ou son GSC/CCT. L'ensemble des centres ainsi que les points focaux nationaux et leurs organisations respectives échangent des informations.

5.4. *Personnel chargé de l'élaboration, de la gestion et de la mise en œuvre du programme de travail*

15. L'expertise technique requise pour élaborer, organiser et mettre en œuvre le programme, ainsi que pour fournir un avis et une contribution spécialisés au profit des activités des composantes, proviendra de diverses sources et sera le produit d'un ensemble de variables.

Le personnel du Secrétariat

16. L'expertise technique de base pour le développement de projets et un mécanisme de coordination seront fournis par le personnel du Secrétariat.

17. Le Secrétariat de la Commission sera composé, pour la période 2014-2015, d'un secrétaire (à mi-temps, le fonctionnaire chargé des pêches et de l'aquaculture de la FAO dans la région des Caraïbes, au titre de contribution en nature de la FAO) et de personnel à temps plein bilingue pour le secrétariat et les tâches administratives. Une partie du coût du personnel pour le secrétariat sera pris en charge par le Programme ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (FAO SLC) et l'autre partie par des projets aux échelons national et régional.

18. Le personnel national pris en charge par les membres de la Commission peut être détaché au Secrétariat à tout moment pour effectuer des tâches techniques spécifiques et/ou des tâches de secrétariat général d'appui. Un membre, un centre ou une agence collaborant à l'échelon national peut assigner du personnel au Secrétariat, pour une période courte, afin de travailler sur certains aspects d'un projet mis en œuvre conjointement par ladite agence et l'organe régional. Les honoraires et les frais encourus par ce personnel national seront pris en charge par le membre de la Commission qui détache ce personnel

19. Par le biais des liens établis avec des universités et d'autres institutions, les étudiants en master en sciences, les étudiants de troisième cycle et/ou les volontaires, disposant de l'expertise requise, peuvent également être intégrés au Secrétariat. Les étudiants et les volontaires ne recevront aucune rémunération, toutefois les dépenses effectuées dans le cadre du travail réalisé pour un projet ou le secrétariat seront prises en charge par le projet respectif ou le budget ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (FAO SLC). Dans l'exercice 2012-2013 deux étudiants hollandais volontaires ont travaillé dans le Secrétariat. Le Secrétariat accueille les offres des volontaires des états membres de la COPACO.

Le Groupe scientifique consultatif (GSC)/Comité consultatif technique (CCT)

20. Les membres, par le biais du CCT/GSC, appuieront la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets et des activités établis dans le programme de travail. Le mandat précis du CCT/GSC figure dans le Règlement intérieur amendé de la Commission. Le budget de la FAO de la COPACO couvre la participation de 5 membres du GSC dans des activités du GSC.

21. Les dépenses effectuées pour assister aux réunions du CCT/GSC seront prises en charge par les membres de la Commission eux-mêmes. Les coûts liés à la participation des membres du CCT/GSC à des projets, des réunions techniques et des activités seront pris en charge soit par le budget du projet, soit par le membre de la Commission respectif.

Le personnel des centres sous-régionaux, régionaux et nationaux

22. Le personnel des centres fournira une contribution technique spécialisée pour la

formulation et la mise en œuvre des projets et des activités établis dans le programme de travail aux échelons régional et national. Les experts des centres peuvent prendre part à des recherches, formations et activités visant à accroître l'information disciplinaires, multidisciplinaires ou axées sur les systèmes.

Le personnel des projets

23. Il s'agit de spécialistes embauchés pour des projets spécifiques, menés sur le terrain ou au Secrétariat. Ils possèdent les compétences et l'expérience spécialisées requises pour formuler et/ou exécuter des projets spécifiques. Les spécialistes peuvent être embauchés (en fonction de leurs compétences, de leurs qualifications et du budget dont dispose le projet) en vertu des programmes de partenariat de la FAO tels que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la coopération technique entre pays en transition (CTPT) ou en qualité de consultants nationaux. La rémunération du personnel des projets est prise en compte dans les budgets des projets et est payée sur le produit tiré de la mise en œuvre des projets.

Le personnel technique subalterne

24. Il est possible d'affecter du personnel technique subalterne à la COPACO. Celui-ci sera totalement pris en charge par les agences et les gouvernements collaborateurs et sera affecté pour travailler au Secrétariat ou sur des projets spécifiques pouvant être situés ailleurs. Ce type de personnel prêtera ses services pendant de courtes périodes et fournira un appui en matière de secrétariat ou d'expertise pour un projet. La participation de ce personnel au programme de travail vise également à améliorer sa propre expertise technique au profit de ses institutions commanditaires ou pour son propre bénéfice.

Les organes subsidiaires

25. Outre le CCT/GSC, d'autres organes subsidiaires peuvent être établis à la demande de la Commission. Ces organes subsidiaires peuvent adopter différentes formes et divers titres. Les organes subsidiaires peuvent adopter la forme de sous-commissions ou de comités des groupes de travail ad-hoc. Ils sont composés d'experts organisés afin de mener à bien une tâche, une activité ou un projet spécifique établi dans le programme de travail. Il s'agit de groupes d'experts techniques dans les diverses disciplines requises pour exécuter la tâche ou le projet. Les organes subsidiaires seront (généralement) dotés d'experts provenant d'organisations focales, de centres et d'agences collaboratrices. Un organe subsidiaire peut être formé afin d'aborder une activité spécifique particulière exigeant une expertise multidisciplinaire telle que la mise au point de directives en matière de politique, l'élaboration de meilleures pratiques d'aménagement, la préparation de matériel et de stages de formation, etc. Les organes subsidiaires devront répondre aux demandes spécifiques formulées par le CCT/GSC et appuyer la mise en œuvre du programme de travail.

26. Actuellement il y a 7 Groupes de Travail dont la plupart sont actifs et un sous-comité. Ce dernier est le sous-comité pour le Développement et la Gestion des pêches des Petites Antilles, qui est inactif depuis 1995.

27. Plusieurs de ces Groupes de Travail ont été formés comme partenaires avec les organes sous-régionaux et régionaux de gestion des pêches, tels que CRFM, OSPESCA et CFMC, pendant que d'autres Groupe de Travail collabore étroitement avec des institutions de recherche (CERMES, IFREMER, etc.) ou des ONG (c.-à-d. TBF, IGFA).

6. Financement et arrangements connexes

28. En vertu de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, les organes régionaux des pêches (ORP) bénéficient d'un secrétaire à mi-temps mis en place par la FAO à titre de contribution en nature. D'autre part, le budget du programme ordinaire de la FAO finance l'organisation de réunions périodiques de la Commission. Néanmoins, le financement du programme ordinaire de la FAO n'est pas supposé être utilisé pour financer les frais de déplacement et d'hébergement des représentants des membres aux réunions de la Commission. Le budget du programme ordinaire disponible à la FAO en appui de la COPACO est demeuré relativement stable au cours des cinq-six dernières années, et se situe autour des 160 000 – 170 000 USD par période biennale, dont une grande partie est de la sorte prévue comme apports de personnel.

Le budget pour la période biennale 2014–2015, que nous appelons le budget administrative, est présenté dans le tableau ci-dessous:

| Budget Administratif | 2014 en USD | 2015 en USD | Commentaires |
|--|-------------|-------------|--|
| Personnel professionnel | | | |
| Aucun | 0 | 0 | Secrétaire à mi-temps fourni par la FAO |
| Soutien administratif | | | |
| Secrétaire bi/trilingue/ soutien administratif au profit du Secrétariat (12 mois par an) | 12000 | 12000 | 50% du salaire est pris en charge par le programme ordinaire du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes. L'autre moitié doit être financée par des projets. |
| Activités (fonctionnement général) | | | |
| Acquisition d'équipement pour le secrétariat | 3000 | 0 | Ordinateur, imprimante, mobilier, etc. |
| Déplacements professionnels du secrétariat | 5000 | 5000 | Assistance technique, administrative et juridique |
| Déplacement et hébergement des représentants aux réunions de la Commission | 15000 | 0 | Aide exceptionnelle visant à faciliter la participation des membres en ayant besoin en vue de la réactivation de la Commission (depuis 2008) |

| | | | |
|---|----------------|---------------|---|
| Préparation et publication du rapport de la quinzième réunion | 15000 | 0 | Traduction, mise en page, publication et diffusion |
| Coûts d'organisation de la quinzième réunion de la Commission et de la réunion du CCT/GSC | 15000 | 10000 | Ces fonds visent à appuyer les pays qui accueillent ces réunions pour les aspects liés à l'organisation |
| Assistance juridique sur le règlement intérieur des procédures et options pour la réorientation | 10000 | | |
| Services d'interprétation en appui de la quinzième réunion de la Commission | 18000 | | Les services d'interprétation de la session sont assurés par le Gouvernement de Trinidad |
| Formation du Secrétariat | 0 | 0 | |
| Activités | | | (Techniques) |
| Appui à la mise en œuvre du programme de travail | 10000 | 13000 | En soutien au travail sur les priorités de la Commission |
| Services de consultants pour la mise en œuvre du programme de travail | 0 | 0 | En soutien au travail sur les priorités de la Commission (possible uniquement avec des projets) |
| Budget administratif Total | 100 000 | 40 000 | |

29. Le budget administratif indicatif pour deux années (2014 et 2015) est présenté de manière détaillée. Celui-ci couvre les frais liés à la planification, l'administration, la coordination et la gestion de la Commission. Toutefois, il convient de noter qu'une partie considérable du travail préparatoire, à savoir l'élaboration de projets de documents de référence, la réalisation d'autres recherches et la traduction des documents de référence pour la quinzième réunion de la Commission, a été effectuée sur le budget du programme ordinaire 2012-2013 du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes. Si ces coûts avaient été ajoutés aux frais supportés pour la préparation de la quinzième réunion, il apparaîtrait clairement que l'organisation d'une réunion périodique implique un budget de 80 000 USD.

30. D'autre part, le programme ordinaire de la FAO assure, à titre de contribution en nature au profit du Secrétariat, la prise en charge de 50% du temps de travail du fonctionnaire chargé des pêches et de l'aquaculture du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (niveau P4), évalué à 50 000 USD par an, ainsi que le bureau, le mobilier et l'infrastructure de soutien administratif, pouvant être évalués à 10 000 à 20 000 USD par an. L'assistance technique prêtée par le siège de la FAO à la Commission peut être évaluée à 40 000 USD par an, en dépit de certaines fluctuations observées dans le soutien fourni ces dernières années. Au total, la contribution de la FAO à la COPACO est de l'ordre de 160 000 à 170 000 USD par an.

31. Il est évident que les contributions de la FAO susmentionnées sont insuffisantes pour mener à bien un programme de travail de la COPACO approprié dans la région. En conséquence, les ressources financières en appui de la Commission et de son travail ne doivent pas provenir uniquement de la FAO. Les membres de la Commission doivent contribuer en nature et par le biais de financements aux activités et projets réalisés dans

le cadre du programme de travail. Les dons et autres formes d'assistance provenant de pays non membres, d'organisations, d'individus et d'autres sources sont également les bienvenus.

32. Le Secrétariat prêtera son assistance à la Commission et aux membres et observateurs à titre individuel dans le développement de partenariats avec des donateurs en vue d'adopter des approches et des procédures plus collaboratives visant à appuyer le programme de travail de la Commission, qui se veut un programme de travail soucieux des besoins les plus pressants de ses membres.

33. Les activités administratives et de fonctionnement de la Commission exigeront le soutien du programme ordinaire de la FAO et des donateurs. Le soutien du Programme de Coopération Technique (PCT) de la FAO n'est pas accessible pour le travail de la Commission, mais les membres individuels peuvent demander de l'aide dans la pêche et l'aquaculture et le lier avec les activités en cours de la COPACO.

7. Mise en œuvre du programme de travail technique

34. Le programme de travail technique sera largement tributaire du financement extrabudgétaire des projets et des activités. Le tableau ci-après présente les crédits requis ainsi que les ressources extrabudgétaires déjà mises à disposition (par des donateurs) sur la base des projets. Il apparaît clairement qu'une partie considérable des projets et des activités ne dispose pas de financement pour le moment.

35. Étant donné qu'une assistance extrabudgétaire de la part des pays membres ainsi que d'autres donateurs sera requise, il convient de noter que [le cas échéant et s'il y a lieu] les activités seront mises en œuvre par le biais de la coopération technique, conformément aux objectifs de rentabilité et d'autonomie régionale établis pour la mise en œuvre du programme.

36. L'assistance du Programme de Travail 2014-2015 de la COPACO a été sécurisée pour une variété d'activités. Quelques activités principales à venir comprennent:

- L'atelier de la FAO/COPACO sur la mise en œuvre de l'accord de la FAO de 2009 sur les mesures ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, Port of Spain, Trinidad et Tobago, 24–28 mars 2014 (organisé avec l'appui du fond en dépôt de 90 000 US Dollars du Gouvernement de Norvège)
- L'atelier de la FAO-COPACO-INFOPECSA sur le poisson-papillon et concombre de mer dans la Caraïbes – la feuille de route pour l'exploitation durable et commercialisation, Cuba, avril 2014 (organisé avec le financement du Programme ordinaire du siège de la FAO de 65 000 US Dollars)
- L'atelier technique de la FAO/COPACO sur la pêche de fond en haute mer en zone Atlantique Centre-Ouest, Barbade, 7-9 Octobre 2014 (organisé avec l'appui du fonds de placement de 80 000 US dollars du Gouvernement du Japon)
- L'atelier formation de la FAO/COPACO pour les pêcheurs et responsable de la pêches en gestion d'Aire Marine Protégée (AMP), 3-5 Novembre, Barbade (organisé avec le fond de placement de 50 000 US Dollars du Gouvernement du Japon)
- L'atelier de la FAO/WECAFC/CERMES sur les organisations renforçantes et l'action collective de la pêche: sur l'élaboration d'un programme de renforcement des

capacités, Barbade, 10-13 Novembre 2014 (organisé avec le financement 45 000 US Dollars du Programme ordinaire du siège de la FAO et 6 000 US Dollars de la FAO SLC)

8. Rapports avec d'autres organisations régionales

37. L'expérience, les enseignements, la technologie, l'information ainsi que l'expertise que possèdent d'autres organisations et programmes aux échelons régional et international (tels que le Conseil d'administration pour les pêches des Caraïbes (CFMC), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation des États des Caraïbes Orientales (OECO), le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (Projet CLME), le programme ACP Fish II, l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), etc.) constitueront une ressource précieuse pour la Commission et la mise en œuvre de son programme de travail, comme ce fut le cas de la biennale 2012-2013. Les rapports et la collaboration avec ces organisations et programmes seront recherchés dans la mesure du possible. Un mécanisme d'échange d'information, conformément à l'activité pertinente, sera établi et renforcé par le Secrétariat afin de faciliter ces rapports et cette collaboration. Le groupe de travail commun établi lors de 14èmes session sont des exemples de partenariats fonctionnels pour soutenir le travail de la COPACO. De même, les séries d'ateliers communs avec CRFM tenu en Jamaïque en décembre 2012 étaient très bénéfique pour l'adhésion des deux institutions.

38. Il est prévu que pour établir un mémorandums d'accord avec les organisations partenaires pour les années à venir de développer ces partenariats à long terme.

9. Participation à des évènements et à des forums internationaux

39. Afin d'appuyer les intérêts des membres de la Commission aux forums mondiaux, tels que le Comité des pêches de la FAO et ses sous-comités de l'aquaculture et du commerce du poisson, le Secrétariat tiendra les points focaux nationaux informés de la réalisation de ces évènements et facilitera la participation des membres à ces forums, dans la mesure du possible. Le Secrétariat prêtera aux membres son assistance (le cas échéant) pour l'élaboration de déclarations communes pour ces forums mondiaux.

10. Action suggérée à la Commission

40. La Commission est invitée à examiner, à amender s'il y a lieu, et à adopter le projet de programme de travail de la COPACO pour la période 2014-2015.

ANNEX A - Background

Il est reconnu que depuis les dix dernières années, la plupart des activités de la COPACO ont été réalisées avec l'appui financier du budget du programme ordinaire de la FAO et les projets extrabudgétaires (voir WECAFC/SAG/VI/2013/5 and WECAFC/XV/2014/4). L'appui financier supplémentaire vient principalement des Etats-Unis (par le Département d'Etat et la Gestion du Conseil de Pêche de la Caraïbes), le projet CLME et la France, par IFREMER.

COPACO et partenaires

En vue de la situation historique et en même temps reconnaissant les tendances observées de collaboration inter-organisation/interinstitutionnelle et inter-projet dans la région Caraïbes, il est reconnu que la COPACO contribuera aux projets et initiative de partenaire dans la région (c.-à-d. CRFM, CFMC, OSPESCA, OECS, ACS, CERMES, IFREMER, CLME, NOAA, UNEP, UNDP, ACPFishII, etc.) et vice-versa.

Ce faisant, il est entendu que chaque organisation; institution et projet ont leur propre programme de travail ou plan stratégique, et cette collaboration avec les autres partenaires soit recherchée pour des activités qui apparaissent dans le programme ou le plan de deux ou plusieurs organisations, institutions et projets. De cette façon, certaines activités seront généralement menées par une partie (partenaire) et les autres partenaires s'associeront. Les doubles emplois et chevauchements des activités, provoquant le gaspillage des ressources limitées, seront évités par une bonne communication entre les secrétariats et les responsables actifs de la pêche et les secteurs liés dans la région. Ils se rencontreront fréquemment dans différents forums, réunions et ateliers pour échanger des informations et davantage de collaboration.

LA COPACO est conscient que ses forces incluent, parmi d'autres, sa gamme d'adhésion et de couverture, son mandat, le soutien technique et le financement durable (bien que limité) par la FAO, son pouvoir de mobilisation politique, et sa capacité de fournir un lien de valeur entre la science et la gestion. Il est donc important que la COPACO exploite ses forces spécifiques et collabore avec des partenaires appropriés dans les zones où la Commission est faible et permettre à ces partenaires de prendre une avance technique dans ces zones. La Commission peut ainsi le faire par des projets communs, l'assistance technique et l'échange d'information, y compris faciliter le flux d'information de la FAO au niveau mondial vers la région et vice-versa.

FAO et les questions de gouvernance régionale

Étant une Commission, établie sous la Constitution de la FAO, pour laquelle la FAO fournit le secrétariat, la Commission a pour obligation de faire des rapports à la FAO à un niveau technique au Département de la Pêche et Aquaculture et le Comité des Pêches (COFI) composé de membres de la FAO. En plus, la Commission doit présenter un rapport à la Conférence Régionale de la FAO;

La 33ème Conférence Régionale de la FAO pour l'Amérique Latine et la Caraïbe se tiendra en mai 2014 à Santiago, Chili, et déterminera les priorités régionales pour la biennale 2014-2015. La conférence Régionale fournira une opportunité d'apporter le travail de la COPACO à l'attention des ministres de l'agriculture et de la pêche de la zone et leurs transmettre les conclusions et recommandations de la treizième session de la Commission de la Pêche Continentale et Aquaculture de l'Amérique Latine et la Caraïbes (COPECAALC) et les priorités reçues des membres du Réseau d'Aquaculture des Amériques (RAA).

La Conférence Régionale fournit, en tant que tel, la possibilité d'augmenter l'importance de la pêche dans la région et augmenter les options de financement.

Actuellement les zones prioritaires (tous secteurs confondus) mises en place par la Conférence Régionale de la FAO pour cette zone englobent les éléments suivants:

- 1) La sécurité alimentaire et nutritionnelle
- 2) La plante, la santé animale (y compris les maladies transfrontières) et la sécurité alimentaire
- 3) Le changement climatique (atténuation and adaptation) et le développement de l'agriculture et des ressources naturelles (y compris la biodiversité)
- 4) Soutenir l'agriculture familiale et le développement rural
- 5) Renforcer les capacités institutionnelles, l'élaboration des politiques et l'investissement
- 6) Aborder des questions de parité homme-femme et de jeunesse

La COPACO a contribué principalement aux zones prioritaires 1, 3 et 5 dans cette période d'intersession.

Comme la FAO a subi un processus de réformes ces dernières années, les priorités au niveau mondial ont changé. Actuellement 5 les objectifs stratégiques sont les suivants:

1. *Contribuer à l'élimination définitive de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.*
2. *Augmenter et améliorer la fourniture de biens et services de l'agriculture, sylviculture et de la pêche de façon durable.*
3. *Diminuer la pauvreté rurale.*
4. *Permettre des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces aux niveaux local, national et international.*
5. *Augmenter la résilience des moyens d'existence des menaces et des crises passagères.*

Il est clair que l'objectif et le travail de la COFACO contribue plus à l'objectif stratégique n° 2 de la FAO, cependant, les activités de la commission contribuera directement ou indirectement aux autres objectifs stratégiques de la FAO. La mesure de cette contribution dépendra en grande partie du Programme de Travail déterminé par les membres.

De plus, le processus de Cadre de Programmation par Pays (CPP)⁴, dans lequel la FAO est engagée avec des gouvernements nationaux de la zone est un mécanisme de définition des priorités fondamentales de la FAO (et aussi indirectement de la COPACO)

Le CPP a pour but de renforcer l'efficacité, l'impact, et la visibilité d'aide de la FAO aux pays membres par un programme de pays stratégique et cohérent, développé en consultation proche avec le Gouvernement et les autres acteurs nationaux, entièrement aligné sur un cycle de programme national et un processus de programmation de l'ONU, poursuivant la réalisation des objectifs nationaux de développement et des OMD dans le cadre stratégique de la FAO.

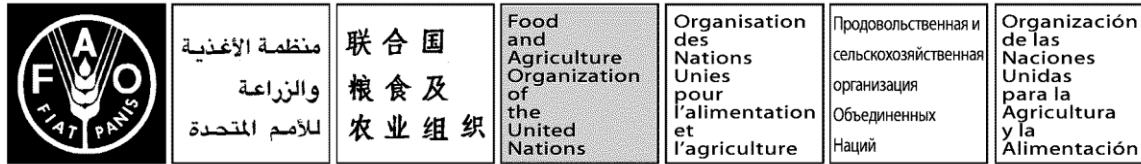
Le CPP représente la réponse d'entreprise de la FAO aux besoins d'aide des pays membres, y compris la réduction des risques de catastrophe et préparation aux catastrophes, du redressement et réhabilitation et fournit aux partenaires de la FAO

⁴ Plus d'informations sur le CPP peut être trouvé:

<ftp://ftp.fao.org/TC/TCA/NMTPF/NMTPF%20guidelines/FactSheetAboutCPF.pdf>

(gouvernement, acteurs nationaux, partenaires extérieurs de développement) une vision complète de la nature et une portée à moyen terme (de 4 à 5 ans) de la stratégie d'aide de la FAO dans un pays et une estimation des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

En dehors des aspects de gouvernance de la FAO, il y eu des initiatives majeures de gouvernance dans la pêche au niveau régional dans la zone mandatée de la COPACO. Par exemple la Communauté Commune de la Caraïbes de la politique de la pêche (CCCFP) avec un projet d'accord a été approuvée par le quatrième Conseil Ministériel du Mécanisme Régional pour la pêche dans les Caraïbes (CRFM) tenu à St. Johns, Antigua en mai 2011) et la Déclaration sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de Ste Lucie, approuvé par la réunion du Conseil Ministériel du CRFM en juillet 2010 aussi bien que la Déclaration de Belize du CRFM – OSPESCA et le plan d'action commun de 2012. Par ces initiatives, les pays du CARICOM ont fait un effort important vers la collaboration régionale et transfrontière de la pêche et l'aquaculture. LA COPACO devrait reconnaître et internaliser ces initiatives pour améliorer la gouvernance du secteur dans les pays du CARICOM, et des initiatives similaires dans la zone de la l'Amérique Centrale.



ANNEXE B Projet de Programme de Travail de la COPACO pour la période 2014 -2015

Aspect Technique de la Zone 1. Améliorer la gouvernance régionale de la pêche

Objectif: améliorer la gouvernance régionale du secteur des pêches marines et de l'aquaculture pour accroître l'efficacité de la conservation, de l'aménagement et du développement des ressources marines vivantes dans la zone de compétence de la COPACO.

| Activités | Résultats | Indicateur clé de performance | Délai | Approbation de la Commission pressentie | Budget total requis | Source de financement et situation | Partenaires |
|---|--|---|------------|---|---------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| 1.1 Diffusion des dernières informations relatives au Code de conduite pour une pêche responsable et à ses instruments et directives connexes | Recommandations en vue de l'amélioration et de l'harmonisation des cadres juridiques des pêches et de l'aquaculture dans la région | Courriels et lettres adressées aux membres les informant sur les directives et les instruments Réponse de la FAO CCRF questionnaire de suivi | 2014 -2015 | non | 5 000 | FAO SLC (garanti) | |
| 1.2 Promotion de l'approche éco systémique des pêches (AEP) et Aquaculture (AEA) | L'AEP et l'AEA ont été incorporées aux politiques et aux stratégies nationales des pays membres de la COPACO Gestion des pêches basée sur l'EAP et plans de conservation élaborés | Documents relatifs aux politiques et aux stratégies nationales Plan de gestion des pêches | 2014 -2015 | | 400 000 | CLME+ FAO TCP Pays membres | CLME, OSPESCA, CRFM, UWI, CANARI |

Ce document est imprimé dans des nombres limités pour minimiser l'impact sur l'environnement des processus de la FAO et de contribuer à la neutralité climatique. Il est demandé aux délégués et observateurs d'apporter leurs copies et d'éviter de demander des copies supplémentaires.

La plupart des documents de la FAO meeting documents sont disponible sur le site internet au www.fao.org

| | | | | | | | |
|--|--|---|------------|---|-------------|--|---------------------|
| 1.3 fourniture d'avis juridique et de politique dans le domaine des pêches conformément au Code de conduite au profit des membres de la COPACO | Recommandations visant à introduire des changements dans les politiques, les stratégies, les lois et les réglementations | Rapports de mission des consultants Stratégies, lois et réglementations nationales | 2014 -2015 | Non applicable; soumission pour information en 2015 | 300 000 | FAO TCP GEF Banque mondiale Pays membres | CRFM, OSPESCA, OECS |
| 1.4 facilité de l'application régionale des Directives internationales de la FAO sur la gestion de la pêche profonde en haute mer de 2008 | Recommandations de l'Atelier Technique FAO/WECAFC sur Pêche de Fond(Bas) dans les Zones(Domains) de Haute mer de l'Atlantique Centrale Occidentale, prévue pour être tenu en Barbade, le 7-9 octobre 2014 Fonctionnement effective de la COPACO WG sur la pêche profonde en haute mer | Rapport de l'atelier technique Résolution de la COPACO sur les pêches profondes en haute mer | 2014 | Oui en 2016 | 100 000 | Gouvernement du Japon (par le fond mondial d'affectation de la FAO du Japon) Pays membres | UNEP |
| 1.5 Appui à l'application à l'échelon national des Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer de 2010 par les membres de la COPACO | Projet GEF : "gestion durable de la pêche par prise accessoire en Amérique Latine et la pêche au chalut de la Caraïbe (REBYC-II LAC)" réalise ses objectifs | Adoption de la pêche par prise accessoire par les pays du REBYC II LAC countries: Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Suriname, Trinidad & Tobago Recommandations pour les adhérents de la COPACO | 2014-2015 | Oui, en 2016 | 5.8 million | GEF FAO Pays membres | |

| | | | | | | | |
|--|--|---|------------|---|--------|--|--|
| 1.6 Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port (AMEP) parmi les membres de la COPACO. | Capacité renforcée parmi les 8 membres de la COPACO pour la mise en œuvre de l'AMEP dans la zone de la COPACO. | Rapport et renforcement des capacités d'un atelier régional pour renforcer la capacité de la mise en œuvre de l'AMEP | 2014 | Oui, en 2016 | 60 000 | FAO NOAA PEW | CRFM, OSPESCA |
| 1.7 Soutien à l'application des règles du droit international sur la pêche artisanale. | <p>Organisation du 2nd Congrès Mondial de la Pêche Artisanale (SSF) Merida, Mexique, 21-25 septembre 2014 sou tien et diffusion des directives SSF</p> <p>Mise en œuvre des Directives Volontaires sur la Gouvernance Responsable de la tenure des Terres, de la Pêche et des forêts dans le contexte de la promotion de l'alimentaire nationale dans la zone</p> | <p>Recommandations and autres résultats du 2nd Congrès Mondial de la Pêche Artisanale (SSF) Merida, Mexique, 21-25 septembre 2014.</p> <p>Les membres de la COPACO adoptent la SSF les directives relatives à l'occupation des sols.</p> | 2014 -2015 | <p>Approbation par la 16^{ème} session</p> <p>Résolution à l'appui de la mise en œuvre des directives dans la zone.</p> | 30 000 | <p>FAO</p> <p>Trop important pour que l'on ne tienne pas compte (TBTI)</p> | <p>UWI/CERMES</p> <p>CRFM</p> <p>OSPESCA</p> <p>CINESTAV</p> |

Aspect technique de la zone 2: Augmenter l'information régional et la collaboration de la pêche

Objectif : l'accès à une meilleure disponibilité des informations pour la gestion de la pêche par une collaboration interorganisation/interinstitutionnelle et interprojet dans une zone de pêche, d'aquaculture et de questions connexes dans la région des Caraïbes, s'appuyant sur des avantages comparatifs de chacun, dans le but de soutenir un développement responsable et une gestion du secteur

| Activités | Résultats | Indicateur clé de performance | Délai | Approbation de la Commission pressentie | Budget total requis | Source de financement et situation | Partenaires |
|--|---|---|------------|---|---------------------|------------------------------------|--|
| 2.1 Renforcement de la capacité de gestion des risques de catastrophes dans le secteur de la pêche dans la Caraïbe | Mise en œuvre de la stratégie, du plan d'action et proposition de programme sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation de changement climatique dans la pêche et l'aquaculture dans la région du CARICOM Approbation et mise en œuvre du projet du Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC) du GEF sur « l'adaptation du changement climatique dans la Caraïbe orientale dans le secteur de la pêche ». | Stratégie et plan d'action approuvé par le CARICOM PIF et PPG approuvé | 2014 -2015 | Oui, in 2015 | 5.6 million | FAO Pays membres GEF | CRFM, TNC, CARIBSAVE, CDEMA, CCCCC, UWI/CERMES |
| 2.2 fourniture de conseils techniques et juridique pour la mise en œuvre de la politique de la Communauté Commune de Pêche de la | Projet de protocoles clair et compréhensif préparé | Projet de protocoles | 2014-2015 | Non, pour information seulement | 80 000 | CRFM Pays membres | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|-----------|---|---------|--|--|
| Caraïbe | | | | | | | |
| 2.3 Amélioré la gestion de la pêche de récif et les zone de protection marine (ZPM) | <p>Accroître la capacité parmi les pêcheurs et les responsables de la pêche pour participer efficacement dans la gestion des côtes/ récifs et des zones de protection marine (ZPM)</p> <p>Organisation d'un atelier de formation de la FAO/COPACO pour les pêcheur et responsables de la pêche sur la gestion des zones de protection marine (ZPM), 3-5 Novembre, Barbade</p> | <p>Rapport de l'atelier de renforcement des capacités régional sur la pêche et les ZPM</p> <p>Approbation et mise en œuvre de la gestion de l'amélioration de la forêt et de la zone protégée à Trinidad et Tobago (GCP/TRI/004/GFF)</p> | 2014-2015 | Oui, les recommandations et conseil seront transmis à la Commission d'approbation | 300 000 | <p>GEF</p> <p>Japon</p> <p>FAO</p> <p>Pays membres</p> | <p>UNEP, CAMPAN, GCFI, CARIBSAVE, TNC, WWF</p> |
| 2.4 Amélioré la collecte des données de la pêche et l'aquaculture, l'analyse et la diffusion au niveau régional et national | <p>Une organisation régionale de la pêche et une base de données statistique de l'aquaculture établie par la COPACO</p> <p>Participation de la COPACO et de ses membres à la base de données mondiale des écosystèmes marins vulnérables</p> <p>Participation des membres de la COPACO au registre mondial des navires de la FAO</p> | <p>Le taux de réponse aux demandes des statistiques annuelles de la pêche et de l'aquaculture à la FAO a augmenté.</p> <p>Preuve de la participation des membres de la COPACO aux écosystèmes marins vulnérables (VME) et au registre mondial de la base de données</p> | 2014-2015 | Non, les réalisations seront reportées à la session | 40 000 | <p>FAO</p> <p>EU?</p> | FIRMS |
| 2.5 Ressources Régionales et les inventaires | Préparation et partage des inventaires régionaux de la pêche – en partenariat avec le système de | Accord COPACO-FIRMS | 2014-2015 | Non l'accord COPACO-FIRMS sera | 50 000 | <p>FAO, FIRMS, CLEM+,</p> | <p>OSPESCA, CRFM, NOAA, IFREMER</p> |

| | | | | | | | |
|---|---|--|-----------|---|--------|--------------------------------|-------------------------------------|
| de la pêche préparés et diffusés | gestion des ressources de la pêche (FIRMS)- avec tous les membres et s'assurer de la mise à jour et l'accessibilité de l'information à l'appui d'une gestion responsable de la pêche | Nombres des inventaires publiés en line | | soumis pour approbation lors de la 15 ^{ème} session. | | France, Pays membres | |
| 2.6 Accroître la disponibilité de l'information sur la contribution de la pêche sur la sécurité alimentaire et la valeur sociale et économique du secteur de la pêche | Etablir une collaboration avec ECLAC pour évaluer la valeur du secteur de la pêche et la chaîne de valeur du poisson et des produits de la pêche | Etudes et rapports | 2015 | Non, pour information seulement | 30 000 | CLME+ | ECLAC, INFOPECA, CRFM, CERMES |
| 2.7 participer et fournir des conseils et information aux activités des agences partenaires | Accroître le partage de l'information et la communication entre le secrétariat de la COPACO et les autres types de pêche, l'aquaculture et les intervenants actifs du milieu maritimes dans la zone et les zones voisines | Compte rendu de réunions Rapports d'activité des organisations partenaires et projets | 2014-2015 | Non | 10 000 | Budget ordinaire de la FAO SLC | |

Aspect Technique de la Zone 3. Renforcer la gestion de la pêche régionale et une politique de meilleures pratiques pour la pêche et l'aquaculture

Objectif : Augmenter la capacité des pêcheurs et aquaculteur pour appliquer des technologies de production modernes, des meilleures pratiques de gestion et produire du poisson et des produits de la pêche de haute qualité et sans danger pour la consommation humaine

| Activités | Résultats | Indicateur clé de performance | Délai | Approbation de la Commission pressentie | Budget total requis | Source de financement et situation | Partenaires |
|---|---|--|------------|---|---------------------|--|--|
| 3.1 Renforcer la capacité du Réseau de l'Organisation des pêcheurs de la Caraïbe (CNFO), les principales organisations nationales de pêcheurs | Les représentants compétents des pêcheurs participant professionnellement au niveau régional et national dans les processus décisionnels en matière de gestion de la pêche. | Feuilles de présence des activités de renforcement des capacités. Manuels et autres matériels de renforcement des capacités préparés | 2014 -2015 | non | 300 000 | FAO TCP support prévu | |
| 3.2 Supporter l'établissement d'une éclosérie conchylicole régionale pour l'ensemble de la Caraïbe | Investissement/étude d'un plan d'affaires | Investissement/ plan d'affaires Soutien de bourse/prêt support d'une banque de développement | 2014 -2015 | Non, pour information seulement | 100 000 | Banque de développement de la Caraïbe Pays membres | |
| 3.3 Etablissement d'activités de démonstration d'aquaculture | Pratiques d'aquaculture durable par les petits exploitants agricoles dans divers pays membres de la COPACO. | Adaptation des pratiques de l'aquaculture selon les conseils donnés. Aquaponiques et élevage marins développé production de manuels variés d'aquaculture | 2014-2015 | Non, pour information seulement | 1 million | FAO TCP/Fonds financier soutien de Telefood Brésil PetroCaribe | Réseau Aquaculture des Amériques (RAA) |
| 3.4 Développement | Directives régionales pour | Codes d'usages et BMP | 2014-2015 | Quelques BMPS | 50 000 | TCP | Réseau |

| | | | | | | | |
|---|---|--|------------|---|---------|------------------------------------|--|
| de meilleures pratiques de gestion d'aquaculture régionale (BMPs), directives et Codes | l'introduction responsable d'espèces dans l'aquaculture développée; les BMP les espèces spécifiques développées et les codes d'usages développés et adoptés par les aquaculturistes. | adoptés et diffusés | | et directives pour approbation par la 16ème session | | Brésil | Aquaculture des Amériques (RAA) |
| 3.5 Examiner la performance de la chaîne d'approvisionnement de poisson et augmenter la qualité et les mesures de sécurité du poisson | Renforcement des capacités sur Codex Alimentarius, HACCP, ISO, bonnes pratiques en matière d'hygiène Good et autres mesures de qualité et de sécurité du poisson. Recommandations and conseil pour améliorer la qualité et la sécurité du poisson | Augmentation du nombre de facilités autorisées pour exporter dans l'UE, aux USA et au Japon | 2014-2015 | Non, pour information seulement | 200 000 | EU FAO Pays membres | IICA, CRFM |
| 3.6 Durabilité des crevettes du Brésil et de Guyane et la pêche de poisson de fond | Ré-établissement du groupe de travail de la COPACO pour les crevettes et le poisson de fond Projet de gestion et plan d'investissement pour les crevettes et poisson de fonds développé Mise en œuvre de CLME + la stratégie SAP (No.6) pour "mettre en œuvre la Gestion de Base de l'Ecosystème (EBM)/ Approche de l'Ecosystème de la Pêche (EAF) du plateau continental de Guyane-Brézil avec référence spéciale de la pêche de crevette et de poisson de fond. | Termes de référence des Groupe de Travail et procès verbaux Projet de plan de gestion Projet financé par Banque Interaméricaine de développement (BID) « Investissant dans la gestion de base de l'écosystème de la pêche de crevette et poisson de fond du plateau Guyane-Brézil » mis en œuvre avec succès " | 2014 -2015 | Non, pour information seulement | 150 000 | CLME IDB FAO Pays membres | CRFM, UNEP |
| 3.7 amélioré la gestion transfrontière de la langouste des Caraïbes | Fonctionnement effectif du Groupe de Travail de la COPACO sur la langouste des Caraïbes, <i>Panulirus argus</i> | Nouveaux termes de référence Compte-rendus de réunions | 2014-2015 | Non, pour information seulement | 300 000 | FAO TCP NOAA CLME+ | Groupe de Travail commun avec CRFM, OSPESCA, |

| | | | | | | | |
|--|--|--|------------|---|---------|--|-------------------------------------|
| | Evaluation de ressource effectuée et développement d'un projet de plan de régional Mise en œuvre de CLME+ sous-stratégie 4A "Améliorer les disposition de gouvernance pour mettre en œuvre une approche d'écosystème pour la pêche de langouste " | Projet de plan de gestion sous-régional | | | | | CFMC |
| 3.8 Amélioré la gestion transfrontière du poisson volant dans la Caraïbe Orientale | Fonctionnement effectif du Groupe de Travail de la CRFM/COPACO sur la langouste des Caraïbes Orientales Mise en œuvre de CLME+ SAP sous-stratégie 5A "Améliorer les disposition de gouvernance pour mettre en œuvre une approche d'écosystème pour la pêche de poisson volant " | Termes de référence des Groupe de Travail et procès verbaux Finalisé et approuvé le plan de Gestion de la pêche sous-régionale pour le poisson volant des Caraïbes Orientales | 2014-2015 | Oui, pour l'approbation en 2016 | 20 000 | CRFM CLME FAO SLC budget ordinaire | Groupe de Travail commun avec CRFM |
| 3.9 Amélioré la connaissance et l'expérience avec l'offshore des FADs | Fonctionnement effective du Groupe de Travail de IFREMER/COPACO sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles. | Continuation de démonstrations dans divers projet MAGDELESA des pays Découvertes et recommandation du projet de MAGDELESA Compte-rendus de Groupe de Travail | 2014-2015 | Oui, les recommandations et conseil seront transmis à la Commission d'approbation | 20 000 | IFREMER/UE recherche de fonds Pays membres | |
| 3.10 Recherche renforcée et capacité de gestion pour la Reine Conch de la | Fonctionnement effective du Groupe de Travail CFMC/OSPESCA/CRFM/WEC AFC sur la Reine Conch, Strombus gigas" Projet Régional de gestion de plan de | Nouveaux termes de référence pour le Groupe de Travail commun Compte-rendus de | 2014 -2015 | Oui, les recommandations et conseil seront transmis à la | 300 000 | CFMC/NOAA FAO CLME | Groupe de Travail commun avec CFMC, |

| Caraïbes | Reine Conch Accord pour les facteurs de conversion pour traitement Mise en œuvre de CLME+ SAP sous-stratégie 4B | Groupe de Travail Mise à jour pour CITES | | Commission d'approbation | | Pays membres | OSPESCA and CRFM |
|---|---|--|------------|---|-----------|---|---|
| 3.11 Amélioré la gestion et la conservation de la pêche d'orphie dans la Caraïbes | <p>Fonctionnement effective du Groupe de Travail WECAFC/CRFM/CFMC/OSPECA sur la pêche récréative.</p> <p>Projet de gestion régionale et de plan de conservation pour développer la pêche d'orphie</p> <p>Mise en œuvre de CLME+ SAP sous-stratégie 5B "Améliorer les disposition de gouvernance pour mettre en œuvre une approche d'écosystème pour la pêche au harengs "</p> <p>Amélioré la sensibilisation sur la valeur de la pêche récréative, soutenir la 7^{ème} conférence mondiale sur la pêche récréative, Brésil, septembre 2014.</p> | <p>Termes de référence des Groupe de Travail et</p> <p>Approuvé GEF/ proposition de projet pilote de la Banque Mondiale sur "Introduction de la gestion de la pêche d'orphie et conservation dans zone atlantique central ouest"; Consortium sur la gestion de la pêche d'orphie et conservation établie dans l'Atlantique Centrale Ouest (CBMC)</p> | 2014-2015 | Oui, les recommandations et conseil seront transmis à la Commission d'approbation | 2 million | <p>GEF</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Conservation internationale</p> <p>Pays membres</p> <p>FAO</p> | <p>TBF, IGFA, ICCAT, CRFM, CFMC, OSPESCA, GCFI, 7ème WRFC</p> |
| 3.12 Amélioré la gestion et conservation des requins | <p>Etablissement d'un groupe de travail commun sur la conservation et la gestion des requins.</p> <p>Un Plan d'Action Régionale (RPOA) développé pour la conservation et la gestion des requins</p> <p>Deux membres supplémentaires de la COPACO ont développé et mis en œuvre des NPAO - requins</p> | <p>Termes de référence des Groupe de Travail et</p> <p>Un projet de RPOA</p> <p>Nombres de NPOA sur les requins développé les membres de la COPACO</p> <p>Mise en œuvre enregistrée</p> | 2014 -2015 | <p>Soumission pour information en 2015</p> <p>Approbation du RPOA en 2016 par la COPACO</p> | 80 000 | <p>Japon</p> <p>USA</p> <p>PEW</p> <p>Pays membres</p> | <p>CRFM, OSPESCA, CFMC</p> |

| | | | | | | | |
|--|---|--|-----------|---|--------|---|---|
| 3.13 Effort collaborative pour combattre l'invasion de poisson-papillon dans la Caraïbe | <p>Organisation de l'atelier FAO-WECAFC-INFOPESCA sur le poisson papillon et d'holothurie (concombre de mer) dans la Caraïbe – la feuille de route pour l'exploitation durable et la commercialisation, Cuba, Avril 2014</p> <p>Augmenté la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour le contrôle de l'espèce envahissante connue sous le nom de poisson-papillon dans la Caraïbe au sens large.</p> | <p>Rapport d'atelier</p> <p>Rapports des pays sur les efforts faits pour la mise en œuvre de la stratégie</p> | 2014-2015 | Résolution sur la stratégie du poisson-papillon par la COPACO15 | 60 000 | FAO | <p>INFOPESCA</p> <p>OSPESCA</p> <p>NOAA</p> |
| 3.14 Amélioré la gestion et la conservation des agrégations de reproducteurs de mérou et de vivaneau | <p>Fonctionnement effective du Groupe de Travail CFMC/WECAFC/OSPESCA/CRFM sur les agrégations de reproducteurs</p> <p>Mise en œuvre de la CLME+ travail sur les poissons de récifs</p> | <p>Evidence sur la mise en œuvre de la fermeture saisonnière régionale pour Nassau grouper</p> <p>Compte-rendu des réunions du Groupe de Travail sur les agrégations de reproducteurs.</p> | 2014-2015 | Recommandations de la gestion régionale | 80 000 | <p>CFMC</p> <p>NOAA</p> <p>Pays membres</p> | <p>UNEP –SPAW</p> <p>CRFM</p> <p>CFMC</p> <p>NOAA</p> |

Domaine de gestion de la zone 4: Créer un environnement favorable au sein du secretariat de la COPACO pour atteindre la réalisation des objectifs et les objectifs de la Commission.

Objectifs:

- 1) Livrer un support administratif, technique, logistique et scientifique de haute qualité à la Commission, au Groupe Consultatif Scientifique et aux Groupes de Travail.
- 2) Faciliter la communication et une collaboration parmi les membres et autres intervenants par une diffusion plus efficace de l'information, l'éducation, des services et renforcement des capacités.

| Activités | Résultats | Indicateur clé de performance | Délai | Approbation de la Commission pressentie | Budget total requis | Source de financement et situation | Partenaires |
|--|---|---|-----------------------|---|---------------------|---|------------------------------------|
| 4.1 Organiser la 15 ^{ème} session de la Commission en 2014 | Recommandations et conseil aux membres de la COPACO sur la gestion de la pêche dans la zone | Programme de travail approuvé Rapport de la session | mars 2014 | Oui | 80 000 | Budget ordinaire de la FAO | Gouvernement de Trinidad et Tobago |
| 4.2 Organiser la réunion du CCT (Comité Consultatif Technique) en 2015 | Conseil technique et scientifique à considérer par la commission de la 16 ^{ème} session | Compte rendu de réunion | 2015 | Oui, en 2016 | 20 000 | Budget ordinaire de la FAO | |
| 4.3 Préparer l'organisation de la 16 ^{ème} session de la Commission en 2016 | Session organisée opportune qui discutera des sujets intéressants qui répondra aux besoins des membres de la Commission | Document d'information préparé Pays hôte confirmé | 2015 | Oui, en 2016 | 80 000 | Budget ordinaire de la FAO Contribution des pays membres | Contribution du pays hôte |
| 4.4 Examen de rendement de la COPACO | L'examen de rendement de la COPACO a été conduit parmi les membres et les autres | Rapport d'examen de rendement avec des conclusions claires et | Premier semestre 2014 | Oui, en 2014 | 10 000 | FAO Pays membres | |

| | | | | | | | |
|---|--|--|------------|--|--------|---|-----------------------|
| | intervenants concernés à la demande du COFI | des recommandations approuvées par la session et publié | | | | | |
| 4.5 fonctionnement amélioré et mobilisation de ressource par une planification stratégique | Projet de plan stratégique à moyen terme pour la période 2014-2020 préparé | Projet de plan stratégique | 2014 | Oui, pour approbation de la Commission en 2014 | 20 000 | Programme ordinaire de la FAO France Pays membres | |
| 4.6 Réorientation stratégique de la COPACO | Document d'information préparé pour la 15 ^{ème} session | Résolution sur la voie à suivre à la 15 ^{ème} session Accord sur la réforme de la COPACO | 2014 | Oui, en 2014 | 30 000 | Programme ordinaire de la FAO | |
| 4.7 faciliter l'organisation des réunions de Groupe de Travail et ateliers (commun) | Ateliers organisés avec succès, les réunions des Groupes de Travail et autres événements dont la COPACO est partenaire | Rapports des événements et des ateliers | 2014-2015 | Non, pour information seulement | -- | | Tous les intervenants |
| 4.8 Développer des projets et chercher des financements pour un fonctionnement efficace à long terme de la Commission, mise en œuvre de son programme de travail biennal et prioriser les projets | Au moins 3 projets de fonds de placement ont été préparés et soumis à des donateurs potentiels pour financement | Ébauche de documents de projet dans le format requis | 2014 -2015 | Non, pour information seulement | -- | Membres de la COPACO. | Tous les intervenants |

| | | | | | | | |
|---|--|--|------------|--|------|----------------------------|---|
| 4.9 Etablir et gérer le site internet de la COPACO | Le site internet de la COPACO sera un portail pour ceux intéressés à l'accès d'information en ligne et pour la diffusion d'informations liées au travail de la COPACO, FAO et ses membres dans la zone. | Site internet en ligne | 2014-2015 | Non, pour information seulement | 3000 | FAO Membre de la COPACO | Tous les intervenants |
| 4.10 Partenariat établis avec les institutions dans l'environnement et les autres secteurs Partnerships established with institutions in the environment and other sectors | Un partenariat formel a été établi avec UNEP-SPAW Une collaboration accrue avec les organisations gouvernementales internationales et régionales et les organisations non gouvernementales et la société civile dans le cadre d'un effort pour améliorer les liens et la compréhension des problèmes de base, la conservation environnementale, la défense des intérêts et l'investissement du secteur privé dans la gestion de ressource | Protocole d'entente (PE) avec UNEP-SPAW Protocole d'entente avec les autres partenaires clé | 2014 -2015 | Oui, pour approbation par la 16ème session | | UNEP-SPAW FAO | CRFM, OSPESCA, TBF, IGFA, ICCAT, divers ONG |